

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 12/11/2009

Réception par le Prefet : 12/11/2009

Publication : 13/11/2009



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation

Ludovic LIONS

Chef du Service Administratif de l'Assemblée  
le 13 novembre 2009

### **CREDITS DELEGUES PAR L'ETAT AU TITRE DU PARC LOCATIF SOCIAL. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR FINANCER LA DÉMOLITION DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la convention de délégation de compétence relative aux aides à la pierre conclue avec l'Etat le 31 janvier 2006,
- VU la délibération du Conseil Général n°2006/V-4è/21 du 20 octobre 2006 portant notamment délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des aides relatives à la démolition de logements locatifs sociaux,
- VU la délibération du Conseil Général n°E 6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009, relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Conseil Général n° 2008 5-4-6 du 11 décembre 2008 relatif à la politique de l'habitat,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Accorde une subvention d'investissement d'un montant de 43 021 Euros en faveur de l'OPH SAINT-LOUIS HABITAT pour financer la démolition de 20 logements locatifs sociaux; les dépenses seront imputées sur le programme H222, chapitre 204, fonction 72, nature 20416,
- ❖ Approuve la convention jointe au rapport,
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à la signer,

LE PRESIDENT  
Pour le Président  
du Conseil Général du Haut-Rhin  
et par délégation,  
le 1<sup>er</sup> Vice-Président

Rémy WITH

Adopté  
voix contre  
abstentions